

la surface du membre à découvert. L'appareil qu'il a imaginé pour remplir toutes ces conditions se compose :

1° D'une planche de sapin (fig. 119) longue de 0^m,53, large de 0^m,25, d'une épaisseur de 27 millimètres, un peu évidée à son extrémité supérieure pour recevoir plus commodément la jambe. Cette planche est percée

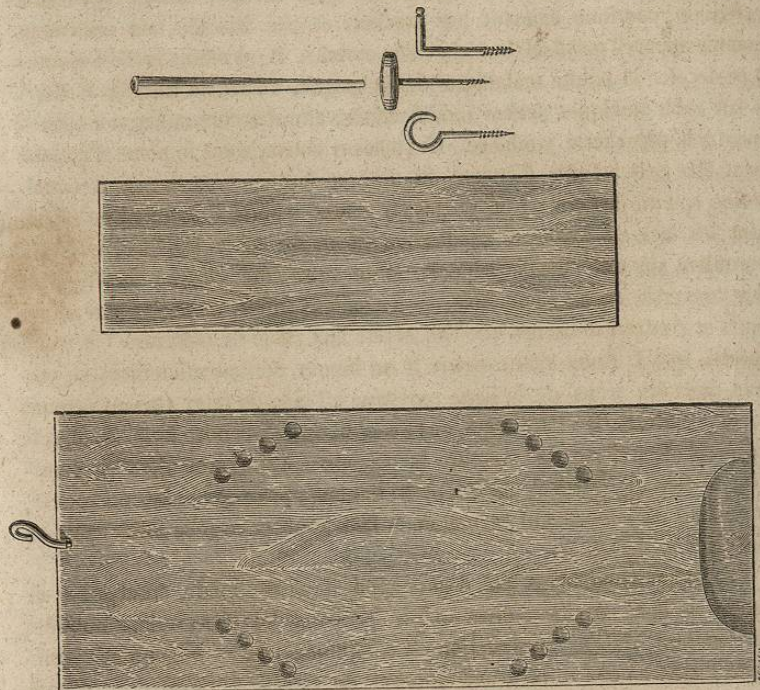


FIG. 119. — Appareil de Gaillard pour les fractures de la jambe. — Parties constituantes de l'appareil.

de quatre séries de trous (deux séries à droite et deux séries à gauche). Les rangs de droite sont éloignés de 0^m,15 des rangs de gauche. Chaque série est disposée obliquement, de manière qu'un faible intervalle soit laissé d'un trou à son voisin.

2° De deux planchettes de sapin d'une longueur de 0^m,40, d'une largeur de 0^m,10, d'une épaisseur de 13 millimètres (fig. 120).

3° De quatre chevilles de chêne, longues de 0^m,23, d'une épaisseur de 14 millimètres au gros bout, garnies à leur tête d'un pas de vis pour maintenir les liens que l'on veut enrouler autour d'elles.

4° De trois coussins de balle d'avoine servant, l'un de sommier et les deux autres de garnitures latérales. En cas d'urgence, on peut remplacer ces coussins par de la filasse, du coton cardé, du menu foin, de la mousse choisie.

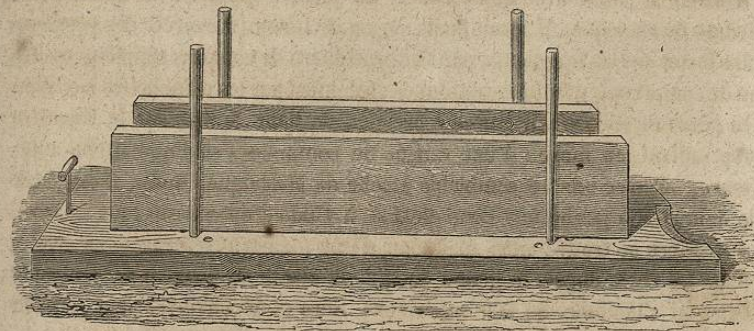


FIG. 120. — Appareil de Gaillard pour les fractures de la jambe. (Disposition des différentes pièces de l'appareil.)

La coaptation opérée, la planche, garnie du sommier recouvert d'une large compresse, est glissée sous le membre. On applique sur les côtés de la jambe les petits coussins latéraux revêtus chacun de sa compresse protectrice, et par-dessus les deux planchettes. Tandis qu'un aide les tient rapprochées l'une de l'autre par une forte pression, on les fixe au moyen des chevilles placées de chaque côté en haut et en bas, et la jambe se trouve emboîtée (fig. 121). Si l'on veut comprimer un peu davantage, il est facile

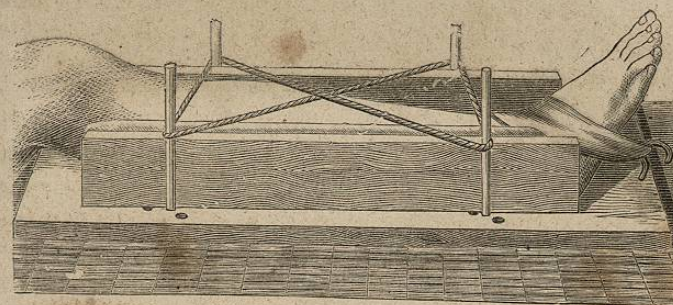


FIG. 121. — Appareil de Gaillard pour les fractures de la jambe. (Appareil appliqué.)

de rapprocher les chevilles opposées en fixant un lien de fil autour de leur tête. Une petite cravate, passée en croix sur le cou-de-pied et attachée à

un piton ou à une vis implantée dans la partie inférieure de la planche, sert à fixer le pied. Si une traction oblique est nécessaire, il suffit de déplacer le piton vers l'un ou l'autre côté. En prolongeant l'une des planchettes latérales en bas, on peut, dans les fractures de l'extrémité inférieure de la jambe avec déplacement du pied, s'opposer à la déviation en dedans ou en dehors. Il serait facile, en cas de besoin, d'exercer des pressions plus fortes sur les fragments, par l'intermédiaire de coussins supplémentaires ou de compresses graduées soutenues également par les planchettes latérales. On pourrait encore agir par une pression de haut en bas sur le fragment trop saillant, au moyen d'une rangée de compresses et d'une attelle antérieure, ou avec une vis semblable à celle de Malgaigne. Enfin, il est facile de donner à la jambe une demi-flexion, à l'aide d'un coussin sous le jarret. Le membre se trouve ainsi maintenu d'une manière très-exacte en arrière et sur les côtés depuis le genou jusqu'à la plante du pied; il ne peut ni se dévier ni s'incliner. Sa face supérieure, libre et découverte, peut recevoir toute espèce de fomentations. L'appareil ne coûte presque rien et l'application en est terminée en quelques minutes.

Un appareil du même genre est employé par Gaillard pour les fractures de la cuisse. Dans ce dernier (fig. 122), la planche de support E est divisée

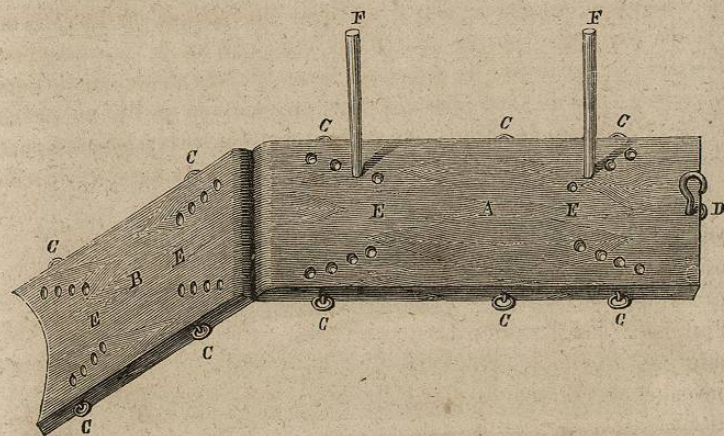


FIG. 122. — Appareil de Gaillard pour les fractures de la cuisse. (Plan brisé.)

en deux segments : un supérieur B, correspondant à la cuisse, un inférieur plus long, A, qui reçoit la jambe. Ces deux parties sont articulées par des charnières de métal ou de cuir, de manière à garder à volonté une direction horizontale ou à former un double plan incliné. Les anneaux C

servent à suspendre l'appareil, lorsqu'on le juge convenable. Des planchettes latérales, G, K, retenues par des chevilles F (fig. 123), assujettissent la cuisse et la jambe.

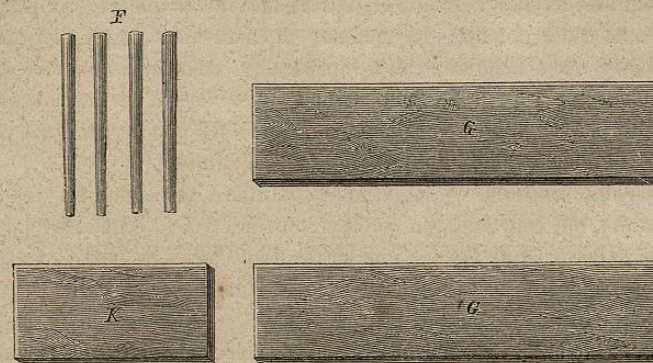


FIG. 123. — Appareil de Gaillard pour les fractures de la cuisse. (Planchettes latérales et chevilles.)

Appareil de Bragier (1). — Bragier a proposé une légère modification à l'appareil de Gaillard, pour le cas où il serait nécessaire d'exercer une pression directe sur la saillie en avant du bout inférieur du fragment supérieur du tibia. L'attelle antérieure que le chirurgien de Poitiers ajoute dans cette circonstance, prenant un point d'appui sur le bord des planchettes latérales, ne remplit qu'imparfaitement le but, parce que ces dernières se détachent et se soulèvent. Pour obvier à ce défaut, Bragier fixe les planchettes verticales à la planche inférieure, au moyen de petits crochets.

Ces appareils se distinguent un peu des boîtes par la mobilité des parois latérales, qui sont indépendantes du fond, qui peuvent être rapprochées, éloignées, inclinées à la manière des attelles, et qui, lorsqu'elles ont pris position, deviennent solides à la façon d'un rebord fixe, grâce à l'apposition des chevilles. Ils sont simples, faciles à se procurer, d'une application prompte, et paraissent appelés à rendre de véritables services. Leur action est suffisante pour maintenir la contention et l'immobilité; mais elle ne saurait convenir lorsqu'il existe un chevauchement un peu considérable.

§ III. — Appareils hyponarthéiques.

Ils comprennent les hamacs à fond uni ou à sangles séparées, tendues ou relâchées, et les planchettes ou les gouttières suspendues. Les moyens de suspension usités sont de deux genres. Le premier, qui fut le plus an-

(1) Bragier, thèse. Paris, février 1856.